



**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LEM HOLDING SA**

Date: Vendredi 25 juin 2010, à 16h30

Lieu: Geneva Business Centre, Avenue des Morgines, Petit-Lancy

Présidence de l'assemblée générale

Felix Bagdasarjanz, président du conseil d'administration

Secrétaire de l'assemblée générale

Ute Zeller, secrétaire, partie ordinaire
Mariella Spaethe, secrétaire, partie notariée

Scrutateurs

Dieter Studer
Andreas Bannwart

Représentant indépendant des actionnaires

Antoine Kohler

Représentant de la société

Jacques Lacour

Monsieur Felix Bagdasarjanz, **président** du conseil d'administration, ouvre l'assemblée à 16 h 30.

Le président relève que l'assemblée générale a été valablement convoquée par un avis inséré dans la Feuille officielle suisse du commerce ainsi que dans les autres publications désignées par le conseil d'administration, conformément à l'art. 10 des statuts de la société, 20 jours avant la date de l'assemblée.

Le président relève également que Mme Ute Zeller agira en tant que **secrétaire** de la présente assemblée et que Mme Mariella Spaethe interviendra en sa qualité de notaire, afin établir le procès-verbal pour le point de l'ordre de jour nécessitant un acte authentique pour son inscription au Registre du commerce. Maître Benjamin Humm, avocat auprès de Baker & McKenzie à Genève, nous assistera sur toute question légale en relation avec la présente assemblée.

Le président désigne en qualité de **scrutateurs** M. Dieter Studer et M. Christian Bannwart. Le président relève en outre que Me Antoine Kohler est le **représentant indépendant** des actionnaires et que M. Jacques Lacour est le **représentant** de la société.

Le président constate que l'assemblée ayant été valablement convoquée, elle est valablement constituée et peut donc valablement délibérer selon l'ordre du jour.

Le président déclare qu'il communiquera l'avis des présences dès qu'il lui sera délivré et aborde ensuite le point 1 de l'ordre du jour.

1. **Présentation du Rapport annuel, des comptes annuels de LEM Holding SA, des comptes consolidés du Groupe LEM. Lecture des rapports de l'organe de révision pour les comptes de LEM Holding SA et pour les comptes consolidés du Groupe LEM au 31 mars 2010**

Le président donne directement la parole au **président et CEO** de la société, M. Paul Van Iseghem, pour commenter les points forts de l'année fiscale 2009/10 et la marche des affaires.

Ce dernier aborde une revue de l'activité commerciale couvrant l'année fiscale écoulée, en rappelant notamment l'ouverture d'une nouvelle usine à Pékin en Chine ainsi que l'acquisition de la société Danfysik ACP à Copenhague; il présente ensuite le développement de la société et les résultats des divers segments en attirant l'attention des actionnaires sur les signes encourageants de sortie de la récession; il commente ensuite plus spécifiquement les résultats financiers et termine par un examen de la stratégie et du futur de la société; l'évolution positive du cours de l'action de la société est également présentée aux actionnaires.

L'avis de présence est remis au président qui le porte à la connaissance de l'assemblée (ledit avis est joint au procès-verbal sous Annexe 1).

"Avis de présence

Mesdames, Messieurs,

Je viens d'être informé que, d'après la liste des présences,

808'626 actions avec droit de vote (CHF 0.50 nom.)
*d'une valeur nominale totale de **404'313.00 francs** sont*
représentées directement ou indirectement à l'Assemblée générale.

*Ceci correspond à **70.32%** du capital-actions de*
575'000 francs (1'150'000 actions nominatives)

*La **majorité absolue** s'élève à **404'313 voix**. (1/2 de toutes les voix + 1)*
37 actionnaires font acte de présence.

Fondés de pouvoir:

Le représentant indépendant avec droit de vote,
Maître A. Kohler, Avocat, 1211 Genève 17

163'344 voix

Organe de la société

21'712 voix

Représentant de dépôts

0 voix"

Le président invite ensuite M. Hans Isler, représentant de l'organe de révision Ernst & Young SA, à Lancy, à présenter à l'assemblée les rapports de révision.

M. Hans Isler présente les rapports de l'organe de révision pour les comptes de LEM Holding SA et pour les comptes consolidés du Groupe LEM, il recommande d'approuver les comptes qui sont soumis à l'assemblée.

Le président remercie M. Hans Isler, ainsi que son collègue M. Philippe Stöckli, pour leur travail.

Il n'y a pas de questions ou de commentaires dans l'assemblée.

Le président rappelle que le conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010. Il invite ensuite l'assemblée à voter à main levée, conformément à la pratique et aux statuts de la société. Il rappelle pour mémoire que, conformément à l'art. 14 al. 2 des statuts, l'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées.

Décision: le président annonce que le résultat du vote est le suivant:

808'626	"pour"
0	"contre"
0	"abstentions"
808'626	voix exprimées

Le président constate en conséquence que les comptes sont approuvés à l'unanimité des voix exprimées et passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. Affectation du bénéfice

Le président rappelle les chiffres relatifs à l'année écoulée, soit:

Report de l'année précédente	CHF 17,520
Bénéfice de l'exercice 2009/10	CHF 25,066
Bénéfice à la disposition de l'assemblée générale	CHF 42,586

Le président rappelle que la politique de la société consiste à distribuer entre 25 et 50% du bénéfice net consolidé sous forme de dividendes. Conformément à cette politique, le conseil d'administration a proposé de distribuer un dividende ordinaire de CHF 5 par action et un dividende extraordinaire de CHF 15 par action.

Le président explique par ailleurs que le conseil d'administration envisage de lancer dès cet été un programme de rachat d'actions sur une ligne de négoce séparée. Ce programme de rachat sera plafonné à CHF 15 millions et se poursuivra sur une période maximum de deux ans.

Il explique encore que le conseil d'administration propose aujourd'hui aux actionnaires de voter séparément sur le versement d'un dividende ordinaire et d'un dividende extraordinaire. Le programme de rachat d'actions envisagé par le conseil d'administration n'a pas à être approuvé formellement par l'assemblée générale; cependant, la réduction de capital suite au rachat d'actions devra être soumise à l'approbation de l'assemblée générale, vraisemblablement d'ici deux ans.

Compte tenu de ce qui précède, la proposition faite aux actionnaires est la suivante:

Distribution d'un dividende ordinaire de CHF 5 par action	CHF 5,724
Distribution d'un dividende extraordinaire de CHF 15 par action	CHF 17,171
Report de bénéfice à comptes à nouveau	CHF 19,691

Le président invite l'assemblée à poser des questions. M. Lehner intervient et suggère que le conseil d'administration conserve des moyens financiers pour l'avenir en ces temps difficiles et eu égard aux difficultés d'obtenir des prêts de la part des banques, plutôt que de les consacrer à un programme de rachat d'actions, ce dont le conseil d'administration prend note. Il n'y a pas d'autres questions ou interventions dans l'assemblée.

Le président invite alors l'assemblée à voter sur la distribution d'un dividende ordinaire de CHF 5 par action.

Décision: le président annonce que le résultat du vote est le suivant:

808'626	"pour"
0	"contre"
0	"abstentions"
808'626	voix exprimées

Le président constate ainsi que la proposition du conseil d'administration relative de la distribution d'un dividende ordinaire de CHF 5 par action est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Le président invite alors l'assemblée à voter sur la distribution d'un dividende extraordinaire de CHF 15 par action.

Décision: le président annonce que le résultat du vote est le suivant:

808'626	"pour"
0	"contre"
0	"abstentions"
808'626	voix exprimées

Le président constate ici encore que la proposition du conseil d'administration relative de la distribution d'un dividende extraordinaire de CHF 15 par action est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. Décharge aux membres du conseil d'administration

Le président rappelle que les administrateurs et les personnes participant d'une manière quelconque à la gestion des affaires sociales ne sont pas autorisés à participer au vote de la décharge, conformément à l'art. 695 du Code des obligations; les votes tombant sous cette définition ont donc été exclus.

Il rappelle la proposition du conseil d'administration, qui consiste à donner décharge aux membres du conseil d'administration pour leur activité durant l'exercice se terminant le 31 mars 2010.

Le président invite l'assemblée à poser des questions. Il n'y a pas de question ni d'intervention dans l'assemblée.

Le président invite alors l'assemblée à voter.

Décision: le président annonce que le résultat du vote est le suivant:

788'368	"pour"
1'500	"contre"
0	"abstentions"
789'868	"voix exprimées"

Le président constate en conséquence que la proposition du conseil d'administration relative à la décharge est acceptée **à une large majorité**; il remercie les actionnaires pour leur confiance et passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. Election des membres du conseil d'administration

Le président rappelle qu'il est proposé de procéder en deux temps, soit tout d'abord à la réélection des membres actuels du conseil d'administration, puis à l'élection d'un nouveau membre.

Le président rappelle la proposition du conseil d'administration qui consiste à renouveler les mandats de Felix Bagdasarjanz, Anton Lauber, Peter Rutishauser et Ueli Wampfler pour une nouvelle période d'une année.

Le président explique que le vote se fera de manière séparée et dans l'ordre énoncé. Le président propose de passer directement au vote, à moins qu'il n'y ait des questions préalables.

M. Possa, représentant le VV Vorsorge Vermögensverwaltung AG à Zoug, lequel agit pour le compte de Sarasin Investmentfonds AG, intervient et explique préliminairement que la proposition d'introduire une clause d'opting-out dans les statuts n'est ni compréhensible, ni désirable; il rappelle que le conseil d'administration, en rapport avec le point 6 de l'ordre du jour, a indiqué que la majorité du conseil d'administration avait recommandé de voter contre la proposition d'introduire une clause d'opting-out dans les statuts; dès lors, M. Possa demande, avant que les actionnaires ne soient invités à élire l'un ou l'autre des administrateurs, que le conseil d'administration informe l'assemblée de l'identité des personnes ayant recommandé de voter pour ou contre une telle proposition au sein du conseil; il explique que cette information est primordiale pour les actionnaires minoritaires afin de comprendre le fonctionnement du conseil.

Il demande par ailleurs que M. Ilan Cohen s'exprime sur ce qu'il aurait voté s'agissant de la proposition d'introduire une clause d'opting-out s'il siégeait déjà au conseil d'administration.

Le président explique que MM. Lauber, Rutishauser et lui-même ont recommandé de voter contre la proposition de l'introduction d'une clause d'opting-out. M. Wampfler a recommandé de voter en faveur de la proposition. S'agissant de la position de M. Cohen, il explique que ce dernier n'a pas pris part aux discussions et délibérations et qu'il ne peut donc pas s'exprimer sur ce qui aurait été son avis, puisqu'il ne siégeait pas au sein du conseil.

Il n'y a pas d'autre question dans l'assemblée.

Le président invite alors l'assemblée à voter.

Décision: le président annonce que le résultat du vote est le suivant:

4.1 - Renouvellement du mandat de Felix Bagdasarjanz:

807'126	"pour"
1'500	"contre"
<u>0</u>	"abstentions"
808'626	voix exprimées

4.2 - Renouvellement du mandat d'Anton Lauber:

808'626	"pour"
0	"contre"
<u>0</u>	"abstentions"
808'626	voix exprimées

4.3 - Renouvellement du mandat de Peter Rutishauser:

807'126	"pour"
1'500	"contre"
<u>0</u>	"abstentions"
808'626	voix exprimées

4.4 - Renouvellement du mandat d'Ueli Wampfler:

682'198	"pour"
126'428	"contre"
<u>0</u>	"abstentions"
808'626	voix exprimées

Le président félicite les membres du conseil d'administration pour leur réélection et se réjouit de pouvoir continuer avec eux leur fructueuse collaboration.

4.5 - Election d'un nouveau membre du conseil d'administration:

Le Président présente en détail le curriculum vitae de M. Ilan Cohen. Il explique les grandes lignes du processus de sélection suivi par le conseil d'administration et confirme que le conseil est d'avis qu'il peut soutenir cette candidature.

Le président cède la parole à M. Ilan Cohen, qui se présente rapidement.

Le président rappelle donc la proposition du conseil d'administration consistant à élire M. Ilan Cohen en qualité de nouveau membre de conseil d'administration pour une période d'un an.

Il n'y a pas d'autre question dans l'assemblée, de sorte que le président passe au vote.

Décision: le président annonce que le résultat du vote est le suivant:

805'103	"pour"
3'523	"contre"
<u>0</u>	"abstentions"
808'626	voix exprimées

Le président constate en conséquence que M. Ilan Cohen est élu ; il le félicite pour son élection et, au nom du conseil d'administration, lui souhaite la bienvenue et plein succès dans son activité.

Le président passe alors au point suivant de l'ordre du jour.

5. Election de l'organe de révision et du réviseur des comptes consolidés

Le président rappelle que la proposition du conseil d'administration consiste à renouveler les mandats d'Ernst & Young SA, à Lancy, en tant qu'organe de révision et réviseur des comptes consolidés pour une nouvelle période d'une année.

Le président invite l'assemblée à poser des questions. Il n'y a pas de question ni d'intervention dans l'assemblée.

Le président invite alors l'assemblée à voter.

Décision: le président annonce que le résultat du vote est le suivant:

804'293	"pour"
4'223	"contre"
<u>110</u>	"abstentions"
808'626	voix exprimées

Le président constate en conséquence que les mandats du réviseur sont renouvelés à une **large majorité** des voix exprimées.

Le président passe alors au dernier point de l'ordre du jour. Il rappelle que, pour ce dernier point, lequel implique des modifications statutaires, Mme Mariella Spaethe est chargée d'établir le procès-verbal authentique adéquat.

6. Modification des statuts

Le président explique la proposition d'un actionnaire.

M. Werner O. Weber qui détient actuellement 27,8% du capital-actions de LEM (en incluant celles de WEMACO Invest AG), a demandé l'introduction dans les statuts de la société d'une clause d'opting-out selon l'article 32 de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (Loi sur les bourses, LBVM). Une telle clause dispenserait tout actionnaire de l'obligation de soumettre une offre publique d'achat auprès de tous les autres actionnaires dès que la participation de cet actionnaire au capital de LEM dépasserait un tiers des droits de vote. Après avoir discuté de cette requête, la majorité du conseil d'administration est arrivé à la conclusion que cela n'était pas dans le meilleur intérêt de tous les actionnaires et la majorité du conseil d'administration recommande donc de voter contre cette proposition.

En l'état actuel, l'article 32 LBVM oblige tout actionnaire dépassant un tiers des droits de vote de la société à soumettre une offre publique d'achat auprès de tous les autres actionnaires, soit à leur proposer de racheter l'ensemble du capital-actions de la société; la LBVM permet de lever cette obligation d'offre publique d'achat en introduisant une clause dans ce sens dans les statuts.

Le président ajoute que le conseil d'administration reconnaît pleinement la valeur de la contribution de M. Weber au succès et au développement de la société en sa qualité d'actionnaire loyal et de longue date. Il rappelle que la décision relative à la proposition d'opting-out est avant tout de la compétence des actionnaires.

Le président invite l'assemblée à poser des questions.

M. Jan Feres demande s'il aurait été possible d'élever le pourcentage requis de détention dans les statuts, par exemple à 49% des droits de vote; le président lui confirme qu'un opting-up à 49% est possible, mais que l'actionnaire a fait une proposition d'opting-out et non d'opting-up.

Le président explique ensuite que, vu le caractère délicat de ce vote, il sera procédé au vote par bulletin secret; aucun actionnaire ne soulève d'objection sur cette manière de faire.

Il n'ya pas d'autre question dans l'assemblée, de sorte que le président passe au vote. Pendant le dépouillement des bulletins, un actionnaire pose une question sur les procédures d'inventaire au sein de la société, question à laquelle M. Paul Van Iseghem répond.

Décision: le président annonce que le résultat de vote est le suivant:

571'721	"pour"
233'220	"contre"
<u>820</u>	"abstentions"
805'761	voix exprimées

Le président constate que la proposition de modification statutaire soumise par un actionnaire est acceptée avec 571'721 des voix représentées.


7. Divers

Le président indique que le point 6 constitue le dernier objet à l'ordre du jour et invite l'assemblée à intervenir et poser des questions, s'il y en a encore.

Il n'y pas de question ni d'intervention dans l'assemblée, de sorte que, la partie formelle de l'ordre du jour étant épuisée, le président déclare la clôture de l'assemblée à 18h10.

Genève, le 6 juillet 2010

Le président du conseil d'administration:



Felix Bagdasarjanz

La secrétaire:



Ute Zeller

Annexe

Annexe 1: Avis de présence